

Reconnaître et Agir

Guide de prévention du harcèlement psychologique et de la violence à caractère sexuel en milieu sportif

Modèle

Objectif du guide

Fournir aux entraîneurs, bénévoles, employés et gestionnaires des repères clairs pour :

- **Reconnaître** rapidement les situations problématiques ;
 - **Agir** de façon appropriée et sécuritaire ;
 - **Protéger** les personnes impliquées ;
 - **Respecter** les obligations légales liées à la Loi 42.
- Ce guide doit être remis à toute personne ayant un rôle d'encadrement dans l'organisation.
-

Reconnaître

Comprendre les différents types de comportements problématiques

A. Harcèlement psychologique

Comportement vexatoire, répété, hostile ou non désiré *qui porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité*. En sport, cela peut inclure :

- Cris constants ou humiliations devant l'équipe ;
- Commentaires dégradants sur le corps ou la performance ;
- Mise à l'écart systématique d'un athlète ;
- Pression démesurée menant à la détresse.

B. Violence à caractère sexuel

Tout comportement non désiré à connotation sexuelle. Exemples en sport :

- Toucher l'athlète sous prétexte d'un ajustement technique sans justification ;
- Commentaires sexuels sur le corps ;
- Sollicitation, messages suggestifs ;
- Contacts physiques non appropriés lors des déplacements, vestiaires ou hébergements ;
- Relations inégalitaires entraîneur-athlète.

C. Incivilités ou conflits

Pas toujours du harcèlement, mais à surveiller :

- Tensions entre bénévoles ;
- Manque de respect ponctuel ;
- Conflit parent-entraîneur.

Indices à observer dans le milieu sportif

- Changement soudain de comportement d'un athlète ;
- Peur ou évitement d'un entraîneur ou bénévole ;
- Retrait social, baisse de performance ;
- Atmosphère tendue dans l'équipe ;
- Commentaires répétitifs d'insatisfaction.

Agir

Ce qu'il faut faire immédiatement

A. Écouter

- Laisser la personne parler sans interrompre ;
- Ne pas minimiser ;

- Noter les faits essentiels.

B. Assurer la sécurité

- Éloigner les personnes impliquées au besoin ;
- Adapter l'horaire ou l'affectation ;
- Surveiller les interactions.

C. Documenter

Noter :

- Date, lieu, personnes présentes ;
- Faits décrits objectivement ;
- Actions entreprises.

Ce qu'il faut éviter

- Prendre parti ;
- Promettre l'anonymat absolu (impossible en cas d'enquête) ;
- Confronter les personnes impliquées.

Démarches formelles selon la procédure interne

À qui signaler ?

- Responsable désigné par l'organisation (Comité éthique de l'organisation local, association régionale) ;
- Membre du CA (si la plainte vise la direction) ;
- Ressources externes (au besoin) :
 - Protecteur de l'élève (sport en contexte scolaire) ;
 - Sport'Aide ;
 - Protecteur de l'intégrité en loisir et sport ;
 - CNESST ;

- DPJ.

Étapes clés lorsque vous signalez une situation

1. Réception de la plainte ou du signalement;
2. Analyse de la bonne instance pour le traitement de la plainte ou du signalement ;
3. Collecte de faits et rencontres individuelles ;
4. Conclusions et mesures correctives ;
5. Suivi auprès des personnes impliquées.

Messages clés à retenir !

- **Témoign ou non, vous avez la responsabilité d'agir.**
- **Toute situation de violence sexuelle doit être prise très au sérieux.**
- **Documenter = protéger les personnes et l'organisation.**
- **Loi 42 impose des obligations réelles aux OBNL en milieu sportif.**
- **Agir tôt réduit les risques de dérapage.**

-
- *Ce guide peut être imprimé ou remis en version numérique aux entraîneurs, employés et bénévoles.*